



## Espace Action Jeunesse 11 / 17 ans



Dossier numéro : .....

L'EAJ est un espace réservé aux jeunes Groslaysien(ne)s et il est obligatoire de remettre un dossier d'inscription à jour. Celui-ci sera valable jusqu'au 30 août 2021. .

### Tarifs d'adhésion à l'EAJ :

Le tarif est de 15.00 € par jeune, avec pour les fratries une dégressivité de 15% du coût à compter du 2<sup>ème</sup> inscrit et une dégressivité de 20 % du coût à compter du 3<sup>ème</sup> inscrit.

### Modalités d'inscription et de facturation :

Le dossier d'inscription ainsi que la facturation est centralisé par le guichet unique.

Nous soussignons

Père : Nom ..... Prénom .....

Tél Portable : ..... E-mail : .....

Mère : Nom ..... Prénom .....

Tél Portable : ..... E-mail : .....

Adresse : .....

Responsables légaux de : Nom ..... Prénom .....

Date de naissance : ...../...../..... Age : .....

Etablissement scolaire fréquenté : .....

Si l'adolescent(e) possède un téléphone : .....

un E-mail : .....

### **La liste des pièces à joindre au dossier**

- fiches d'inscription et sanitaire
- photocopie des vaccins à jour
- Règlement intérieur signé
- Justificatif de domicile
- 2 photos

**Attention : pendant les accueils sur la structure, hors vacances scolaires, les jeunes sont libres d'aller et venir. L'EAJ se dégage de toute responsabilité en dehors de la structure.**

Date :

Signature des responsables légaux :

# Espace Action Jeunesse 11 / 17 ans

## **Un Espace Action Jeunesse pour quoi faire ?**

Pour proposer et mettre en place des loisirs éducatifs avec et pour les jeunes Groslaysien(ne)s.

## **L'espace Accueil jeunesse est ouvert quand ?**

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 19h

Les mercredis de 14h à 19h

Pendant les vacances scolaires, l'EAJ sera ouvert de 10h à 18h **UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION** et proposera des animations et/ou stages, ateliers...

## **Peut-on arriver quand on veut ?**

Oui, en arrivant, chacun doit s'inscrire sur une feuille de présence mis à sa disposition en indiquant son nom, son heure d'arrivée et de départ dans la limite des 16 places disponibles (hors ateliers nécessitant une inscription qui garantit la place).

## **Et s'il y a plus de 16 personnes ?**

Par mesure de sécurité, l'EAJ a une capacité d'accueil maximale de 16 personnes : ce nombre atteint, l'équipe d'animation te demandera d'attendre qu'une place se libère et demandera aux jeunes présents depuis 1h30 de laisser la place aux nouveaux arrivants.

## **Qui va t' accueillir ?**

Les animateurs (rices) sont à la disposition de tous et veillent à la gestion globale de l'EAJ. Ils sont garants du bon fonctionnement afin d'en préserver le bon déroulement, ils assurent la sécurité du lieu et le respect des règles.

## **Le rôle de l'équipe ?**

Ils t'accueillent toujours et selon tes besoins ils peuvent :

- Orienter : si tu as des questions sur ta santé, ta scolarité et sur tout ce qui te préoccupe ou t'intéresse
- Informer : sur les actions et dispositifs jeunesse
- Accompagner : sur tes projets individuel ou collectif (créer une junior association, trouver un stage de 3ieme, préparer un CV...)
- Aider : pour tes devoirs, au niveau de la méthodologie, compréhension des consignes..
- Jouer : à des jeux de sociétés, aider à la mise en place d'activité.
- Construire avec toi et les autres, des projets collectifs sur les loisirs, sur la place des jeunes dans les événements de la ville et être dans une démarche de projet.

**Mode d'emploi de l'utilisation du matériel :** Chaque espace est défini mais peut être modulable en fonction des besoins. Si tu utilises ou changes de place du mobilier ou après avoir utilisé du matériel comme des jeux, des livres, ils doivent être remis en place. Cette règle permettra de garder les espaces prêts à accueillir. Pour des raisons de place, les jeux d'extérieurs, comme les jeux de ballons, ne sont pas admis.

**Mode d'emploi de ton téléphone portable :** Tu peux l'utiliser sauf lorsque l'on est en activité et tu dois t'assurer avant de prendre des photos/vidéos des personnes qu'elles soient d'accord. Cela s'appelle le droit à la protection de l'image et des données personnelles (cela est puni par la loi)

**Objet de valeur :** Evite d'apporter tout objet de valeur, tu es seul responsable de tes affaires. L'EAJ décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détériorations même commis à l'intérieur des locaux, lors d'un séjour ou lors d'une activité extérieure.

**Responsabilités :** Le non-respect des règles élémentaires de vie en communauté et toute agression verbale ou physique à l'encontre d'autrui, dans les structures entraîne un renvoi temporaire ou définitif. Aucun remboursement ne sera effectué pour motif d'exclusion.

Je reconnais avoir lu le règlement intérieur et je m'engage à le respecter

date :

signature :